



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Remplacement des médecins des EMSP de Chaumont et Langres

Question écrite n° 14217

### Texte de la question

M. Christophe Bentz interroge Mme la ministre de la santé et de la prévention sur le non-remplacement du médecin de l'équipe mobile de soins palliatifs (EMSP) à Chaumont. L'EMSP est une équipe pluri-professionnelle et multidisciplinaire rattachée à un établissement de santé. À la demande des professionnels de ce dernier, elle intervient dans une institution médico-sociale, voire à domicile (dans le cadre ou non d'un réseau) : au chevet du malade et auprès des soignants. L'équipe mobile diffuse donc la démarche palliative en facilitant la prise en charge des patients en fin de vie et l'accompagnement de leurs proches. Elle appuie les professionnels qui effectuent ces prises en charge. Le département de la Haute-Marne ne possède pas d'unité de soins palliatifs, mais trois équipes mobiles réparties entre les hôpitaux de Chaumont, Langres et Saint-Dizier. Dans le Centre et le Sud du département, les EMSP se composent respectivement d'un médecin et d'une infirmière (Chaumont), et d'un médecin, de deux infirmières et d'une psychologue (Langres). Or le médecin en poste à Chaumont a fait valoir son droit à la mobilité au mois d'août 2023 alors qu'il assurait également l'intérim du médecin de Langres. Il n'est toujours pas remplacé à ce jour et les équipes mobiles de soins palliatifs de Langres et de Chaumont n'ont plus de médecin. M. le député est convaincu du rôle important joué par les médecins palliatifs dans l'accompagnement des malades en fin de vie. Il souhaite donc savoir dans quels délais supplémentaires les médecins des EMSP de Chaumont et de Langres seront remplacés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Bentz](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14217

**Rubrique :** Médecine

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 janvier 2024](#), page 36

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)